



## **Compte rendu de la séance du 21 décembre 2015**

Président : Monsieur Francis AYROLES

Secrétaire : Monsieur Philippe RODRIGUE

Présents : Monsieur Philippe RODRIGUE, Monsieur Elie AUTEMAYOUX, Madame Angèle PREVILE, Monsieur Pierre CHAUMEL, Madame Yvette DELPY, Monsieur Pierre DELPEYROUX, Monsieur Pierre MOLES, Madame Marie-José BOUYSSSET, Monsieur Cyril BESSONIE, Madame Laurence LACATON, Monsieur François BIASSETTE, Madame Catherine ALBERT, Monsieur David LABORIE, Monsieur Jean-Pierre MESPOULHE, Monsieur Michel PELE, Madame Françoise TAKIS, Monsieur Christophe PROENCA, Monsieur Michel MOULIN, Monsieur Francis AYROLES, Monsieur Jacques VABRE, Monsieur Jacques LORBLANCHET, Monsieur Jean-François LESCURE, Madame Catherine MARTINEZ, Madame Eliane LAFARGE, Madame Sophie HATTIER, Monsieur Jean-François MOULENE.

Procuration : Monsieur Didier POUH à Monsieur Pierre CHAUMEL, Madame Claire DELANDE à Monsieur Michel PELE, Monsieur Patrice VIDIEU à Monsieur Jacques VABRE, Madame Pascale CIEPLAK à Monsieur Jean-François LESCURE, Monsieur Jean-Louis LARAGE à Monsieur Jacques LORBLANCHET.

Excusés : Madame Sylvie FOURQUET, Monsieur Jacques FERRAND, Madame Solange CANCES

\*\*\*\*\*

### Ordre du jour:

#### **A/ Election d'un/e secrétaire.**

#### **B/ Rapporteur Monsieur Francis AYROLES.**

##### B-1/ Voirie – création d'une voie nouvelle : (délibération)

Prise de compétence – voie de desserte nouveau collège et Caserne SDIS ;

B-2/ Adhésion SDAIL:(délibération) Le SDAIL (Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot) vise à apporter une assistance technique, administrative, financière et juridique aux Communes et Communautés de Communes qui n'ont pas de moyens assez structurés pour mener à bien les projets dans les domaines suivants :

- Aménagement du territoire,
- Construction ou équipements publics,
- Gestion du domaine public ou gestion foncière,
- Entretien du patrimoine historique,
- Ouvrages d'art,
- Route,
- Technologies de l'information et de la communication.

\*\*\*\*\*

**Compétence création voie nouvelle accès collège-caserne sdis**

Informations : Monsieur le Président rend compte d'une réunion qui s'est tenue le 11 décembre au Conseil Départemental en présence de Serge RIGAL, Président du Conseil Départemental, d'Angèle PREVILLE et Jean-Pierre BOUCARD, conseillers départementaux de notre canton Cère et Ségala, de Pierre MOLES, Maire de BRETENOUX et Vice-Président de Cère et Dordogne et d'agents du Conseil Départemental :

- révision du coût de la voirie (au départ estimation à 2 700 000,00 euros) avec la création d'un rond point qui servirait aux bus, d'aire de contournement pour revenir sur la RD 940 (rond point de Carlat - BIARS SUR CERE) ; le coût serait d'environ 1 200 000,00 euros (à affiner dès que le tracé définitif sera connu); Prise de compétence par la Communauté de Communes ; en effet ce dossier concerne tout le territoire et même voire au-delà ;

- acquisitions pratiquement réalisées à la charge de la Commune de BRETENOUX ;

- financement proposé pour la totalité de l'opération :

- DETR (Etat) = 250 000,00 euros à 300 000,00 euros
- Département = 50 % de la part restante
- Cère et Dordogne = 50 % de la part restante

A souligner que l'aide du Conseil Départemental est exceptionnelle car pas de financement pour des voiries non départementales. Attention à ce jour, ces aides ne sont pas acquises.

Monsieur le Président précise que la compétence ne concerne pas la totalité de la voirie mais uniquement cette nouvelle voie donnant accès au futur collège et à la caserne du SDIS.

Il y a maintenant urgence de faire avancer ce dossier car le Département attend cette voirie pour lancer la construction du futur collège. Le coût de cette opération est budgétisé à hauteur de 14 000 000,00 euros.

Monsieur le Président souligne un bon état d'esprit sur ce projet.

Il est rappelé que le bâtiment actuel appartient à la Commune de BRETENOUX ; que seuls l'entretien et les frais de fonctionnement courants sont à la charge du Conseil Départemental.

Monsieur le Président propose de délibérer.

**Résultat du vote : Adoptée /Votants : 31 /Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0**  
**Acte n° DE\_21122015\_01**

**Considérant la nécessité de construction d'un nouveau collège en remplacement de l'existant (vétuste et dangereux - dernier collège français de type Pailleron)**

**Considérant la nécessité de création d'une voirie nouvelle pour desservir tant ce nouvel ensemble scolaire que le SDIS déjà implanté,**

**Considérant que cet emplacement pour ce collège permettrait par le biais de la voie verte réalisée par la Commune de BRETENOUX, des déplacements sécurisés vers les structures sportives et culturelles (complexe sportif, stade, centre culturel, ...) pour les collégiens,**

**Considérant que cet aménagement contribuerait à améliorer, à sécuriser les accès tant piéton (voie verte) que motorisé (voie adaptée au transport en bus) contrairement à l'existant,**

Considérant que notre zone d'emplois importante pour tout notre Département, voire notre Région doit être maintenue et développée,

Monsieur le Président fait part d'une réunion avec les élus et les services techniques du Conseil Départemental très constructive qui a permis d'avancer sur ce dossier urgent, Il expose au conseil communautaire que

- la voirie ne serait plus dimensionnée comme une voirie de contournement de BRETEUX avec accès direct du rond-point dit de Carlat à la RD 703 (avenue Charles de Gaulle) et donc utilisée par de nombreux véhicules (véhicule de tourisme et poids lourds) ; cette nouvelle voie apporterait sécurisation pour la circulation (piéton et véhicule motorisé) ;
- en bout d'itinéraire, une aire de retournement serait réalisée afin de faciliter la circulation des bus ;
- les acquisitions foncières sont pour partie réalisées ; seul l'achat des terrains appartenant à mesdames MAMOUL est à effectuer par la Commune de BRETEUX.

Conscient que toutes les communes du territoire, voire au-delà, bénéficient de cette structure (environ 370 élèves), Monsieur le Président informe l'assemblée que cette opération doit être portée par la communauté de communes.

Il propose après débats, que la communauté de communes Cère et Dordogne se dote de la compétence spécifique pour la création de cette voie nouvelle pour l'accès à la caserne des pompiers et au nouveau collège dont la construction dépend de cette infrastructure.

Le conseil communautaire décide :

- de se doter et d'exercer la compétence « Création d'une voie nouvelle pour l'accès à la caserne SDIS et au nouveau collège »
- d'intégrer cette dernière dans la compétence obligatoire : D- VOIRIE ;
- d'autoriser le Président à prendre toutes dispositions pour l'exécution de cette décision.

\*\*\*\*\*

#### **Adhésion Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du LOT**

Informations : Monsieur le Président, suite à la décision précédente, présente le Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du LOT (SDAIL).

Le conseil départemental avait engagé une réflexion en 2013 pour mettre en place une assistance technique aux collectivités pour proposer une alternative à la suppression de l'ingénierie publique de l'Etat. En 2014, le SDAIL a été créé.

Il vise à apporter une assistance technique, administrative, financière et juridique aux Communes et Communautés de Communes qui n'ont pas de moyens assez structurés pour mener à bien les projets dans les domaines suivants :

- Aménagement du territoire,
- Construction ou équipements publics,
- Gestion du domaine public ou gestion foncière,
- Entretien du patrimoine historique,
- Ouvrages d'art,
- Route,
- Technologies de l'information et de la communication.

Cette adhésion entraîne une cotisation annuelle dite forfait conseil en fonction du nombre d'habitants avec supplément si des interventions spécifiques sont sollicitées.

Monsieur le Président propose de délibérer.

**Résultat du vote : Adoptée / Votants : 31 / Pour : 31 - Contre : 0 -Abstention : 0**

Acte n° DE\_21122015\_02

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du LOT,  
Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'adhérer au Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du LOT et de désigner ses représentants au comité syndical, conformément aux dispositions statutaires

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'adhérer au Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du LOT - SDAIL -
- d'approuver les statuts joints en annexe,
- de désigner comme représentant titulaire à l'Assemblée générale : Monsieur Jean-Pierre MESPOULHE et suppléant Monsieur Philippe RODRIGUE.

\*\*\*\*\*

**CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale)**  
**de janvier 2016**

Informations : La réunion initialement prévue le 14 janvier 2016 est reportée au 26.  
Chaque Commune de Cère et Dordogne a délibéré avant la date butoir du 15 décembre 2015 afin de se positionner par rapport au schéma départemental de coopération intercommunale proposé par madame la Préfète lors de la réunion de la CDCI du 14 octobre 2015 dit scénario de l'équilibre soit 5 communautés. Les seize communes ont rejeté cette proposition et souhaitent une fusion avec la Communauté de Communes du Pays de SOUCEYRAC (au 01/01/2016, commune nouvelle).

\*\*\*\*\*

**Motion maintien permanence CPAM ( DE 21122015 03)**

Informations : Madame Marie-José BOUYSSSET, adjointe à la Mairie de BRETENOUX et Vice-Présidente, demande aux conseillers communautaires de délibérer pour le maintien de la permanence de la CPAM dans les locaux de la Mairie de BRETENOUX tous les mardis matins. Il s'agit de défendre les services de proximité à la population (loin de CAHORS). Il est rappelé que dans les années précédentes, ces permanences avaient également lieu sur plusieurs communes dont BIARS SUR CERE, PUYBRUN, LAVAL DE CERE , ... et ont disparu.

**Résultat du vote : Adoptée / Votants : 31/ Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0**  
**Acte n° DE\_21122015\_03**

Sur demande de Madame la Vice-Présidente, adjointe à la mairie de BRETENOUX, Monsieur le Président propose d'adopter une motion pour le maintien de la permanence de la Sécurité Sociale dans les locaux de la Mairie de BRETENOUX tous les mardis de 9 heures à 13 heures.

Considérant la ruralité de notre territoire,

Considérant l'éloignement de nos villes du siège à CAHORS,

Considérant que le maintien de cette permanence, dans les locaux de la Mairie de BRETENOUX, s'inscrit depuis 2013 dans un partenariat local de lutte contre la précarité pour faciliter l'accès aux droits et aux soins des personnes fragiles,

Considérant les difficultés de déplacement de nos populations (précarité, vieillissement, ...)

Après débats, le conseil communautaire :

- souhaite attirer l'attention de la population, des instances de décision, de Madame la Préfète, de Monsieur le Sous-Préfet de FIGEAC, des élus parlementaires et de Monsieur

- le Directeur de la CPAM du LOT, sur la fragilisation des territoires ruraux qui ne manquera pas de se produire en cas de disparition de ces permanences ;
- s'engage à soutenir la présence et le maintien des permanences sur site dont la suppression porterait atteinte à la qualité de la vie et à la désertification de nos campagnes et à l'égalité des droits à l'accès des soins et informations ;
  - rejette à l'unanimité l'organisation des consultations sur rendez-vous (après appels payants), sachant pertinemment que si ces demandes sont en nombre insuffisant, elles ne seront pas honorées par la CPAM et que tous les problèmes ne peuvent pas se régler par téléphone et qu'à court terme ce sera la fermeture de la permanence.

\*\*\*\*\*

Cérémonie des vœux du nouvel an :  
le 15 janvier 2016 à 18 h 30  
à la salle des fêtes de SAINT-MICHEL LOUBEJOU.

\*\*\*\*\*

Fin de la séance à 22 h 30

